

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignant; et M. LAROUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 janvier. — Les consolidés étaient aujourd'hui sans variations à 82 3/8, quand on apprit que la maison Everett, qui avoit suspendu ses paiemens, allait les reprendre, et payer intégralement. Cette nouvelle a porté le cours à 82 3/4 7/8. A deux heures, le cours était à 82 5/8 3/4. L'aspect du marché est favorable. Les billets de l'échiquier sont à 4 de prime; colombiens 66 1/2 67. Mexicains 69 en divid. Espagnols 13.

On annonce avec confiance dans la cité qu'un traité de commerce avec la France est sur le point d'être terminé; mais à présent nous ne pouvons point découvrir que ce bruit provient d'une source authentique. (*Globe and Traveller.*)

— On a répandu à la bourse le bruit que le gouverneur de Saint-Jeande Ulloas'était rendu à bord d'un navire anglais pour y traiter de la reddition de la forteresse avec des députés du gouvernement du Mexique.

FRANCE.

Paris, le 5 janvier. — Lord Cochrane est de nouveau l'objet de toutes les conversations. Nous ne prétendons pas démêler la vérité au milieu de tant de bruits contradictoires; ce que nous pouvons donner comme certain, c'est que sa seigneurie a reçu du comité grec de Londres une somme considérable pour l'expédition projetée. (*Pilote.*)

— La *Gazette de Madrid* continue de donner les nouvelles les plus extraordinaires de l'Amérique. Voici encore trois faits sortis tout récemment de ses bureaux: 1° Bolivar est mort aux environs de Lima; 2° il y a eu de violentes commotions à Santa-Fé; on a voulu assassiner Santander parce qu'il avait le projet de se faire nommer président à vie; 3° les armées espagnoles commandées par Olaneta se soutiennent glorieusement au Pérou. Nous pouvons assurer que ces trois assertions sont trois mensonges.

— Un journal annonce que M. l'amiral Duperré est sur le point de quitter Brest avec une escadre nombreuse, pour aller remplir en Amérique une mission que l'on présume d'une haute importance. Ce journal ajoute que l'on suppose pour but à cette expédition l'établissement de relations commerciales entre la France et quelques états de l'Amérique du sud.

— Hier, on a annoncé environ douze faillites parmi les spéculateurs de la Bourse. On cite dans le nombre des faillis M. Cantor, négociant, pour une somme de 800,000 fr.

— La fameuse Clara Wendel, chef d'une bande brigands qui a de nombreuses ramifications dans la Suisse orientale et méridionale, n'est âgée que de 20 ans. Elle est d'une grande beauté et douée de rares facultés intellectuelles. Cette jeune fille a déjà commis 20 assassinats, 24 incendies et 1558 vols.

— On assure que le ministère vient de nommer des agents qui doivent aller résider dans les nouvelles républiques de l'Amérique méridionale. Ils sont, dit-on, chargés de nos relations commerciales auprès des divers gouvernemens de ce pays.

— La souscription Foy avait produit le 4 de ce mois, 629,239 francs 81 centimes.

— *L'Étoile* rapporte ce soir, d'après le *Sun*, que les négociations pour un traité de commerce entre la France et l'Angleterre durent toujours. On annonce aussi qu'un traité de commerce a été conclu à Rio. Janeiro entre la France et le Brésil.

— M. Jacques Lafitte, que nous avons déjà dit s'être franchement placé sur les rangs comme candidat pour remplacer le général Foy à la chambre des députés, vient, à l'exemple du général Sébastiani, d'adresser aux électeurs de Vervins une honorable profession de foi.

— Les tableaux de M. David qui ornaient la galerie du Luxembourg viennent, selon l'usage, d'être transportés au Louvre. Plusieurs de ses élèves ont profité de cette circonstance pour aller déposer un portrait de ce grand artiste au-dessous de ses ouvrages. M. le directeur du musée s'étant opposé à ce qu'ils exprimassent ainsi leur reconnaissance envers leur maître, ils se sont rendus hier chez Mde. David et lui ont fait l'hommage de ce portrait. (*Courrier.*)

Cours de la bourse du 6 janvier. — Rentes 5 p. 0/0. Jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 0/0; jouiss. du 21 déc., 67 fr. 25 — Act. de la banque, 2075 00. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 49 00. — Emprunt d'Haiti, 790 fr. 00 c. La fin du mois. *Cinq pour cent.* A 3 heures 98 fr. 95 c. *Trois pour cent* A 3 heures 68 fr. 30 c.

Bulletin officiel de la bourse d'hier, 5 janvier.

Effets publics. — Une hausse considérable a eu lieu dans le cours, surtout pour les négociations à terme, ce qui montre que la spéculation en est la seule cause. Les 3 p. 0/0, au comptant, 65 75 à 66 30; fin du mois, 65 70 à 67 55, fermés à 67 35. Les 5 p. 100, au comptant, 97 à 97 50; fin du mois, 97 95 à 98 15, à prime de 50 c. Fin courant, 98 et 98 10,

à prime de 1 fr. Fin prochain, 98 40 à 98 20. Les annuités, actions de la banque, act. de la caisse hypothécaire, n'ont pas varié. L'emprunt d'Haiti, 790.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Corfou, le 5 décembre. — Une barque arrivée de Calamos à l'instant même porte la nouvelle que le 19 novembre (1er décembre) les grecs ont attaqué la flotte turque devant Patras; le combat s'est terminé par l'incendie d'une grosse frégate turque, de trois corvettes, et par la prise de six bâtimens de transport. Quand on cesse d'espérer, on cesse de craindre.

Zante, le 9 décembre. — C'est le 26 novembre que l'armée aux ordres d'Ibrahim pacha, forte de 15000 hommes, passa l'Alphée au bac d'Agolintza; le même jour elle incendia Pyrgos, ville magnifique, située à une demi-lieue de la rive droite de ce fleuve. Le 27, Ibrahim se rendit à Gastouni, place éloignée de quatre lieues, qu'il trouva entièrement abandonnée. Établi dans cette ville il ordonna la chasse aux chrétiens et le ravage général de l'Elide qui se poursuivit à outrance.

On assure que cette campagne d'hiver, entreprise par Ibrahim-pacha, est le résultat des insinuations des agens d'une puissance chrétienne, empressée de faire échouer la négociation du nouvel ambassadeur britannique à Constantinople.

Tandis qu'Ibrahim-pacha dévastait l'Elide, la flotte ottomane arrivait au promontoire Arate. L'escadre de la croix débouchait en même temps dans les parages d'Ithaque, et un engagement qui eut lieu le 6, procura aux chrétiens la prise de deux bâtimens, qu'ils coupèrent de la ligne ennemie. Le 7, les Grecs ont réussi à incendier une frégate turque, et tout nous porte à croire qu'ils pourraient bien détruire la flotte turque avant qu'Ibrahim-pacha fût en mesure d'agir contre Missolonghi.

— On parle de l'approche d'Ibrahim-Pacha; mais il serait possible que l'escadre, sur la coopération de laquelle il compte fût détruite avant qu'il se trouvât en mesure d'attaquer Missolonghi. Miaoulis croise à la hauteur de Scrophès, en vue de cette ville qui a ses communications libres avec les montagnes de l'Étolie. Les chrétiens qui défendent Missolonghi depuis plus de neuf mois, ont fait leurs adieux au monde et sont disposés à mourir pour la croix à laquelle ils ont attaché leur suprême espérance. S'ils succombent, on parlera d'eux dans la postérité, et leur mémoire sera chère à tous les peuples dont la cause est commune dans la lutte terrible qui est engagée depuis cinq ans sur les ruines de la Grèce. *Les Grecs comptent sur celui qui proclama leur régénération à la face de l'univers, pour couronner leurs tombes religieuses de lauriers et de cyprès.* Voici ce qu'un d'eux nous écrit:

Du fort de Vasilidès, 5^e décembre, à midi.

« L'escadre turque est en vue sur le promontoire Araxe. Faites nos derniers adieux à nos amis et à ceux qui défendirent la cause de nos droits dans l'Occident; n'oubliez pas surtout notre historien. Dans quelques jours le cinquième siège de Missolonghi et le soixante-douzième assaut auront lieu. Dans une ou deux semaines nous aurons vécu ou triomphé. Que le Dieu tout-puissant nous accorde sa sainte protection.

« P. S. Recommandez nos enfans au comité grec de Paris. Les défenseurs de Missolonghi saluent leur éloquent défenseur, M. de Chateaubriand; son adresse est dans toutes les bouches. »

Du 10. La mort de l'empereur Alexandre a été annoncée à la garnison de Missolonghi: un jour de jeûne et de prières a été décrété par la Géroisie, pour implorer la miséricorde divine en faveur de l'autocrate Alexandre Paulowitz.

On dit que cette nouvelle a jeté les Turcs dans la stupeur. Au moment où nous ferions cette lettre, on annonce l'arrivée d'Ibrahim-pacha à Patras, et nos vigies nous donnent la nouvelle de deux autres prises faites sur les barbares par l'amiral Sachlury.

Du 12. Au coucher du soleil, quatre ou six bâtimens turcs traînés à la remorque par les Grecs, sont en vue; on dit qu'ils faisaient partie de l'escadre égyptienne, et qu'ils ont été capturés aux atterages de Patras.

Du 14. Ibrahim-pacha a fait sommer Missolonghi de se rendre, sous peine d'être livrée (habitans et garnison) à toute la rigueur d'une exécution militaire.

D'après les nouvelles de Prévesa, les Grecs ont rejeté ses propositions dans une lettre où l'on trouve la signature de Nohi Bozzaris et des principaux défenseurs de la Selléide; ils lui ont répondu « qu'ils ne voulaient point traiter, et qu'il pouvait venir devant les murs de la place pour mesurer ses forces avec les leurs. »

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 8 janvier. — Hier était le jour fixé pour la translation du corps de M. David, à l'église de Sainte-Gudule, jusqu'à ce qu'il soit décidé à qui des Belges ou de ses compatriotes doit appartenir cette illustre dépouille. On avait prévenu par de nombreuses invitations, que le convoi se mettrait en marche à

Trois heures, aussi une foule immense était-elle réunie rue Guillaume, devant le domicile du défunt, bien avant l'heure indiquée. Six chevaux conduisaient le corbillard, orné de guirlandes de feuillages et d'immortelles : une couronne était déposée sur le cercueil que suivait un des fils de M. David ; puis venaient ensuite les professeurs de l'école de peinture portant des flambeaux et tenant les quatre coins du drap mortuaire ; d'autres l'épée, l'habit que M. David portaient à l'institut avec sa décoration, douze à quinze voitures fermaient la marche. Devant le corbillard marchaient des jeunes gens avec des palmes à la main ; six d'entr'eux avaient des bannières sur lesquelles on lisait en gros caractères les noms des tableaux suivans : *Léonidas, les Sabines, la mort de Socrate, Brutus, les Horaces, Mars et Vénus*. Quarante à cinquante musiciens qui précédaient de même le corbillard exécutaient des airs funèbres. Au lieu de se rendre directement de la rue Guillaume à l'église, le cortège s'est dirigé vers la place de la Monnaie, la rue des Fripiers, le marché aux Herbes, la rue de la Madelaine, la Cantersteen, les rues de l'Impératrice, et des Paroissiens jusqu'à l'église.

On remarquait parmi la foule beaucoup d'artistes des villes voisines qui précédaient le convoi ; cette affluence était le dernier tribut de l'admiration générale pour le grand peintre dont l'âge n'avait point refroidi la verve, et qui consacra chez nous au soulagement de l'indigence le produit de quelques-uns des chefs-d'œuvre que Bruxelles doit à ses pinceaux immortels.

Le service funèbre aura lieu à Ste.-Gudule, assure-t-on, le 10 ce mois. (Journal de Bruxelles.)

Hier a comparu sur le banc des accusés, devant la cour du Brabant méridional, un vieillard âgé de 80 ans, nommé Jean-Joseph Lisart, ci-devant fermier, demeurant à Quenast, arrondissement de Nivelles. Il était accusé d'avoir commis un faux dans un acte authentique de prêt, passé le 5 mars 1816, devant le notaire Delaing, à Bruxelles. Il avait déclaré ne savoir signer et il avait pris le faux nom de Jean-Joseph Brenart, et les 1134 florins, montant de l'emprunt, lui avaient été remis. Le ministère public a soutenu que dans l'espèce, il y avait réellement faux au moyen d'une supposition de personne et au préjudice de J. J. Brenart. M. van Overbeck, avocat de l'accusé, a soutenu que l'imputation de faux ne pouvait être dirigée contre son client, attendu que le fait auquel on voulait donner ce caractère n'était point compris dans la définition du faux contenue dans l'art. 147 du Code pénal. Il ne voit, a-t-il dit, dans l'espèce qu'un simple délit, encore atténué par la restitution de la somme empruntée; restitution qui a été effectuée par le sieur Lisart. La cour n'a point admis les moyens de justification, et elle a déclaré Lisart convaincu de faux en écriture authentique et publique. Avant de prononcer l'application de la peine, le défenseur a élevé un incident, et a invoqué, en ce qui a rapport aux travaux forcés et à la flétrissure, le bénéfice des art. 70 et 71 du même code, qui veulent que les peines de la déportation et des travaux forcés ne soient pas prononcées contre des individus âgés de 70 ans accomplis et soient remplacées par la réclusion. La cour, faisant droit à cette dernière observation seulement, a condamné Lisart à cinq années de réclusion (au lieu de cinq années de travaux forcés) et à la flétrissure.

LIÈGE, LE 9 JANVIER.

L'Etoile publie, sous la rubrique de Pétersbourg, le 16 décembre, des détails qui confirment ceux que nous avons donnés dans notre numéro du 26 décembre dernier, sur le testament de l'empereur Alexandre. Voici ce qu'on lit dans le journal français :

Le grand-duc Michel, arrivé cette nuit de Varsovie, a détruit tous les bruits qui circulaient relativement au départ du grand-duc Constantin pour Taganrog. A l'époque du mariage du grand-duc Constantin avec la fille d'un simple gentilhomme polonais, l'impératrice-mère, qui s'y était opposée, obtint de l'empereur une décision d'après laquelle, en contractant cette alliance, Constantin devait renoncer à ses droits au trône en faveur du grand-duc Nicolas ; l'acte fut rédigé, consenti et signé par Constantin, et déposé cacheté en trois exemplaires au sénat, au synode et au conseil suprême de l'empire. Ce titre secret ne devait être ouvert qu'à la mort de l'empereur Alexandre. Aussitôt que l'on eut appris, le 27, la funeste nouvelle, le paquet fut ouvert officiellement ; mais par respect pour les droits héréditaires de son frère aîné, le grand-duc Nicolas déclara sur-le-champ qu'il renonçait au bénéfice de l'acte en question, et qu'il prêtait serment de fidélité à l'empereur Constantin Ier. Le sénat, les grands dignitaires de l'empire, les troupes imitèrent son exemple ; dès-lors on ne s'occupa plus que de l'arrivée du nouveau souverain. Mais celui-ci, fidèle à des arrangements consentis par lui, ne songea pas à quitter Varsovie où il se disposait à faire reconnaître l'empereur Nicolas Ier. Il attendait ses ordres sans lesquels il ne croyait pas pouvoir quitter sa résidence. Cette singulière position a duré jusqu'à l'arrivée à Varsovie des nombreux courriers portant l'adhésion de la famille impériale et des grands corps de l'état. Maintenant, ajoute le correspondant, ce combat de délicatesse est terminé, et l'on attend, d'ici à quelques jours, le nouvel empereur.

Quoiqu'en dise l'Etoile, l'abdication de Constantin paraît plus certaine que jamais. Voici ce qu'on lit dans le Journal de Francfort du 6 janvier :

Plusieurs de nos maisons de commerce ont reçu ce ma-

tin des estafettes de Berlin, qui ont apporté la nouvelle que le grand-duc Constantin persistant dans sa renonciation à l'empire, le grand-duc Nicolas a accepté la couronne, et fixé le 26 décembre pour être proclamé empereur de toutes les Russies. Cette nouvelle a produit à Berlin une forte hausse dans les fonds prussiens. Les lettres de Berlin sont du deux janvier.

Le 23 décembre dernier, est décédé à Paris, après une longue maladie, à l'âge de 55 ans, M. Dirk Hanegraaf, conseiller en service extraordinaire, à la cour des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion belge et ancien administrateur des impôts indirects

Une lettre écrite de Varsovie, le 17 décembre, entre dans des détails assez curieux sur la Russie :

La nation russe est divisée en deux classes distinctes dans ses mœurs ; la noblesse et les grands seigneurs qui habitent les villes, St. Pétersbourg surtout, poussent la civilisation jusqu'à l'abus ; les cités nouvelles ressemblent à la merveilleuse capitale de la France, et ont surpassé même leur modèle ; on y trouve tout ce que le luxe a inventé, tous ces arts que le goût embellit ; la noblesse a l'esprit cultivé, un vif désir d'imitation, et les deux invasions dans votre France n'ont pas peu contribué à répandre parmi elle vos mœurs, votre langue et vos corruptions. Aussi a-t-elle tout à fait oublié les sauvages habitudes de ses ancêtres ; elle n'en conserve plus que quelques traces encore à demi effacées, dans les traits de la physionomie.

Mais il est une autre partie de la population toute tartare comparativement à la noblesse des villes : elle tient des anciens Scythes le goût des migrations et des batailles. Dans la Russie intérieure, tout autour de Moscou, et jusqu'à nos frontières, on trouve encore quelque chose des goûts et des traditions des barbares qui fondirent sur l'empire romain ; je ne parle pas seulement des hordes qui campent sur les bords du Don, ou dans les vastes déserts de la Tartarie ; mais des populations plus civilisées et qui adorent la croix ; cet esprit est incontestablement celui de l'armée ; Alexandre avait cherché à le modifier ; au milieu des colonies militaires, il avait jeté tous les éléments de la civilisation ; mais il serait toujours difficile de contenir des esprits vivement émus par les souvenirs nationaux et des traditions glorieuses.

On ajoute que Constantin semble plus particulièrement l'objet des préférences de ce parti, qu'on appelle ici *oriental, tartare, les vieux Russes* ; en un mot, tandis que Nicolas est désigné par la noblesse civilisée, parce que les mœurs du second frère d'Alexandre correspondent mieux à la civilisation avancée, au besoin du repos et des plaisirs des habitans de Saint-Pétersbourg et des riches cités ; au reste, je ne donne ceci que comme des bruits ; je ne dois pas même nier qu'ils sont ici répandus par des Polonais qui n'aiment pas le gouvernement russe, et qui rêvent leur ancienne indépendance.

Maintenant vous parlerai-je de la personne de Constantin ? vous pourriez difficilement vous faire une juste idée de sa douleur en apprenant la mort d'Alexandre ; il l'aimait comme un frère, l'admirait comme un héros. Nos polonais qui, fiers et superbes, ne pouvaient comprendre cette obséquieuse obéissance, le nommaient le *chef des gardes du palais* ; Alexandre lui-même souriait de ses intentions, et le voyant si souvent à la tête de ses officiers, veillant nuit et jour sur sa personne, l'appelait souvent, en souriant, son *cher aide-de-camp*. Constantin est aimé de l'armée ; dans les nombreuses campagnes qu'il a faites, il s'est soumis volontairement à toutes les rigueurs de la discipline ; le soldat aime à voir ses chefs obéir eux-mêmes : Nicolas a d'autres qualités, une politesse plus française, et à St-Pétersbourg tout ce qui est français réussit.

Une commission spéciale pour recueillir des dons en faveur des Grecs, s'est formé à Harlingen.

On écrit de Munich, le 1er janvier.

Le roi a donné aujourd'hui le portefeuille du ministère de sa maison et des affaires étrangères à Monsieur le comte de Thurheim, qui était ministre de l'intérieur. M. le comte d'Armsberg, président de la régence du cercle de la Régén., et vice-président de la chambre des députés, a été nommé ministre des finances. S. M. lui a en même temps confié *ad interim* le portefeuille du ministère de l'intérieur.

Le roi a confirmé la nomination de son grand-maréchal de la cour M. le marquis de Montperny, en qualité de grand-maître de la maison de S. M. la reine douairière.

Par un rescrit du 11 décembre, S. M. a alloué provisoirement au comité général de la société d'économie rurale, pour faciliter la production de la soie, une somme de 6000 florins pour les deux années de 1825 à 1826 et de 1826 à 1827. Cette avance est destinée à assurer la distribution gratuite des graines de mûrier et d'œufs de vers à soie à des particuliers et aux autorités qui en demanderont, ainsi qu'aux frais de la culture des mûriers, des prix à distribuer à ceux qui livreront des cocons, et de quelques-uns des objets les plus nécessaires pour les névider.

Il est rare que les ministres actuels de la France donnent aux amis de la civilisation l'envie de les louer, et plus rare encore que leurs actes puissent être présentés comme des exemples à suivre aux administrateurs éclairés des autres pays. Il existe toutefois une bien honorable exception. Le ministre de la marine s'est déjà signalé par plusieurs mesures qui ne semblent nullement concertées avec les Villèle, les Corbière et les Peyronnet ; nous avons

déjà en plusieurs fois l'occasion de rappeler entr'autres la création dans les ports de mer de la France d'écoles gratuites de géométrie et de mécanique industrielle, entreprise au succès de laquelle le ministre a intéressé la gloire du dauphin. Le même ministre se livre aujourd'hui avec ardeur, dit-on, à l'accomplissement d'un projet non moins digne d'être admiré par les amis de l'humanité et imité par les gouvernements qui peuvent éprouver les mêmes besoins. Il est question d'établir à Cayenne un dépôt d'acclimatement, pour les troupes destinées à tenir garnison dans les colonies françaises, et qui, en séjournant quelque tems sur ce point intermédiaire, se soustrairaient à l'influence maligne du climat des Antilles, en s'y préparant d'avance. La principale cause de la mortalité est attribuée à la transition subite d'une température à l'autre. Nos colonies des Indes sont aussi, comme on ne le sait que trop, funestes à bon nombre de nos jeunes soldats. La différence de température n'est peut-être pas la première cause de mortalité pour nos compatriotes; la différence du climat s'y trouve compliquée de divers accidents. Ne peut-on pas croire néanmoins, que les Belges s'y accoutumeraient aussi bien que les Chinois (qui habitent les parties les plus malsaines), s'ils y avaient été préparés, pour ainsi dire, de longue main? La rapidité de la transition n'est-elle pas toujours la première cause de dérangement? N'existe-t-il pas quelque lieu à notre disposition que l'on pourrait regarder comme propre à convertir en dépôt d'acclimatement? Nous n'avons pas les données nécessaires pour résoudre ces questions; nous remarquerons seulement qu'elles sont d'une assez grande importance pour attirer l'attention du gouvernement et nous faisons des vœux pour que l'essai tenté par la France à Cayenne, soit pour lui l'objet d'une noble émulation. *Van Hulst.*

Le journal d'Hildburghausen contient les détails du procès de Manger, ex-directeur général de la police de Cassel, auteur de lettres menaçantes adressées de diverses parties de l'Allemagne au grand-duc de Hesse. Le but de Manger était de se défaire par ce moyen de ses ennemis, il avait eu l'adresse de les faire soupçonner de menées démagogiques. Par cette manœuvre, il avait acquis une grande influence auprès de son maître, auquel il avait su inspirer des craintes pour sa vie, et qui avait besoin de la police pour se garantir des attaques qu'on aurait pu tenter contre sa personne.

Manger a été condamné à un emprisonnement perpétuel dans une forteresse; les deux autres coupables, Urban et Windweth, à un emprisonnement d'une moindre durée.

Aujourd'hui qu'une condamnation officielle est venue confirmer les détails soupçonnés depuis longtemps par tout le monde, nous ne pouvons nous empêcher de renouveler quelques réflexions que ce procès a déjà dû faire naître. L'histoire de M. Manger n'est-elle pas, au choix des moyens près, celle de tous les ministres ou conseillers de princes qui s'efforcent d'élever entre les peuples et les rois, une barrière qu'ils veulent faire envisager à ces derniers comme indispensable à leur sûreté? Ceux qui ne vont pas jusqu'à inspirer aux princes des craintes pour leur vie, et parviennent néanmoins à leur persuader que, pour la tranquillité publique, il faut mettre un frein au peuple et lui rogner chaque jour ses libertés, ne sont-ils pas à peu près aussi coupables envers leurs maîtres et envers les peuples, que ce ministre qui vient d'être condamné à une prison perpétuelle? En travaillant en effet à la dégradation et à l'asservissement des nations, ils détruisent aussi le bonheur de ceux qu'ils prétendent servir, puisqu'ils leur ôtent toute confiance, toute affection pour les hommes que le sort ou la loi a placés sous leur sceptre. C'est le crime dont se sont rendus coupables les conseillers qui ont changé les vues d'Alexandre, depuis son dernier retour de France, s'il est vrai que ce prince eût auparavant des sentimens et des principes plus dignes du siècle et d'un empire européen. Que faut-il cependant pour préserver les rois du poison, dont les Manger cherchent à abreuver leurs jours? Bien peu de chose: laisser parler et écrire librement. Alors s'élèvent de toutes parts des organes avoués des opinions dominantes; le prince les connaît toutes dès l'abord, et s'il persiste à laisser dire, il ne tarde pas à avoir, la bonne opinion devenir dominante, nationale en un mot, là où elle pouvait ne l'être pas d'abord. Partout où la liberté de la presse existe, les intrigues des Manger ne sont à craindre ni pour la sûreté des droits nationaux, ni pour la sécurité des rois. *Van Hulst.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

L'opéra d'*Euryanthe* dont la musique est de Charles Marie de Weber, vient d'être exécuté à Berlin sous la direction de ce célèbre compositeur, et y a obtenu le plus grand succès. Weber a été obligé de paraître sur la scène à la fin du premier acte. On dit qu'il doit se rendre à Paris, pour se trouver ensuite vers le mois de mars à Londres, où il doit faire monter son opéra d'*Obéron* qu'il a écrit pour Covent Garden.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

Se trouve en vente chez les D^{lles}. Mahoux et de Sartorius:
1° Œuvres de J. Delille, nouvelle édition en 16 volumes in-8°, grand raisin velin, à laquelle on a joint des gravures du fini le plus parfait. Prix de chaque volume: 10 fr. (4 fl. 72); six volumes ont paru.
Nouveau Dictionnaire portatif de la langue française, par J. Ch. Laveaux; 1 vol. in-16, contenant tous les mots de la langue usuelle, avec les définitions, etc., etc. Prix: 6 francs (2 fl. 83 cents.)
Bibliothèque de l'ouvrier, artisan et artiste: la bibliothé-

que de l'artiste et de l'artisan est divisée en un petit nombre de planches modèles; chaque volume contient un traité spécial; déjà deux sont en vente, tous deux ont pour titre: *mécanique des ouvriers, artisans et artistes*; le premier traite des instrumens en bois et en fer, de la manière de les éprouver et employer, de les construire, des applications de ces instrumens aux constructions en général.

Le second traite des puissances mécaniques, des machines simples et composées, et de leur application; on les vend ensemble ou séparément au prix de 5 fr. (2 fl. 36 cts.) chacun.

Le Cuisinier des Cuisiniers, ou l'art de la cuisine enseignée d'après les plus grands maîtres, anciens et modernes; 1 vol. 8°, avec une jolie vignette. Prix: 7 fr. (3 fl. 30 cts.)

Code des gens honnêtes, ou l'art de ne pas être dupe des fripons; 1 vol. in-18. Prix: 2 fr. (94 cents.)

Physiologie des passions, ou nouvelle doctrine des sentimens moraux, par J. L. Alibert; 2 vol. in-18. Prix: 5 francs (2 fl. 36 cents.)

Architecture de Bullet, ou le nouveau Bullet de la ville et des campagnes, comprenant toutes les notions relatives aux constructions et décorations en tout genre, aux toisés de ces constructions; les détails et prix nouveaux des légers et gros ouvrages de maçonnerie, de serrurerie et menuiserie, etc.; des méthodes simples et faciles de lever les plans, les lois relatives aux bâtimens, etc., etc. Ouvrage indispensable aux architectes, maîtres maçons, entrepreneurs, vérificateurs, toiseurs, et mis à la portée des ouvriers; édition d'après Séguin, ornée de 26 planches gravées. Prix: 7 fr. 50 (3 fl. 53 cts.)

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 7 janvier. — EFFETS PUBLICS. — Quoiqu'ils aient haussé, les transactions ont été très bornées.

CHANGES. — L'Amsterdam court a trouvé son placement; le Londres n'a pas été demandé; le Paris court et à terme a trouvé des preneurs; le Francfort et le Hambourg ont été délaissés.

MANCHANDISES. — Les cafés sont fermes; il s'en est vendu environ 400 balles de St-Domingue en divers lots de 37 1/2 à 38 c.

13 caisses sucre Brésil blanc ont été vendues en entrepôt à fl. 24 7/8; et 57 caisses sucre Havane blond à fl. 13. Les raffinés ont eu un débit médiocre cette semaine. L'ensemble de ce qui s'est écoulé peut être évalué à 12,000 l. On a payé, en entrepôt, les méis de 3 liv., de fl. 29 15 c. à fl. 30 20 c. et ceux de 5 l., de fl. 26 60 c. à fl. 27 60 c. La méiasse est tenue de fl. 15 60 c. à fl. 15 95 c.

Il y a eu très peu d'affaires en grains; cette semaine, les prix n'ont pas varié.

Une vente publique de potasse de Russie avariée, a eu lieu avant-hier après-midi; on l'a payé de fl. 10 1/2 à 13 1/2.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	172 0/0 p.		
Dette activ.	56 1/2	Londres.	407 1/2		
Différée.		Paris.	47 3/8 0/0	P 47	A 46 13/16 A
Obl. du S.		Franc.	35 3/4		35 3/8 P
Act. S. C.	91 1/4	Hamb.	35 3/8	A	

BOURSE D'AMSTERDAM, du 7 janvier. — Dette active, 56 56 3/4. Différée, 1 1/2 1/2. Bill. de chance, 21 21 1/2. Synd. d'amort., 4 1/2 98 98 1/2. Rentes remb., 87 3/4 88 1/2. Lots dito, 00. Act. de la soc. de comm., 91 3/4 92 1/4.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Mardi 10 janvier 1826, n. 11 du 3me. de l'abonnement, les *Rendez-vous Bourgeois*; précédé du *Vaisseau en quarantaine*, vaudeville nouveau. On commencera à 5 heures et demie par les *Deux Frères*, ou *la réconciliation*, comédie en 4 actes.

TEMPÉRATURE DU 9 JANVIER.

A 9 h. du mat., 6 1/2 au-dessous 0; à 4 h. ap.-midi, 3 d. au-dessous.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 4 août 1825, sous le n. 80 du répertoire particulier, le sieur Michel Orval-Borsu, domicilié à Chaudfontaine, a demandé la permission de construire, au lieu dit *Labrouck*, commune de Forêt, un four à réverbère, destiné à refondre la gueuse, la vieille fonte ou la mitraille; on ne consommera dans cette usine que du charbon de terre provenant des houillères de la province.

Les états députés de la province de Liège:
Vu la loi du 21 avril 1810, et le décret du 15 octobre même année;

Vu l'arrêté royal du 16 décembre 1819 et la dépêche de S. E. le ministre de l'intérieur et du waterstaat en date du 2 avril 1821, qui ordonne la publication des demandes en permission d'établissement d'usine;

ARRÊTENT.

1° Les bourgmestres de Liège, Chaudfontaine et Forêt feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en permission d'usine ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Après l'expiration de ce délai, ils nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches.

3° Les oppositions et les demandes en préférence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication.

Les oppositions qu'il pourrait y avoir lieu à former sous le rapport de la sûreté et de la salubrité publiques, sont également provoquées et seront reçues jusqu'à la fin du terme ci-dessus déterminé.

4° Quiconque désirera avoir, pour plus amples informations, communication de la demande du sieur Orval-Borsu, pourra l'obtenir en se présentant aux bureaux des mines de l'administration provinciale.

5° Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

A Liège, en séance le 4 janvier 1826.

Présens nobles et très honorables seigneurs,
Baron de Villenfagne, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,
Bellefroid, Crawhez,
Walthery.

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.

Par la députation:

Le greffier des Etats de la province de Liège,
Chevalier de l'ordre du Lion belge, BRANDÈS.

ETAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 7 janvier.

Naissances : 2 garçons, 3 filles.

Décès : 3 homme, 1 femme ; savoir :

Jean Charles-Henri Vanbuel, âgé de 76 ans, [rentier, rue Volière, célibataire.

Jean-Joseph Delain, âgé de 67 ans, chaudronnier, rue sur les Fossés, époux de Marie-Catherine Maréchal.

Nicolas Joseph Mathelot, âgé de 25 ans, potier en éiaing, faubourg d'Amorceur, célibataire.

Marie-Catherine Everard, âgée de 38 ans, rue St. Séverin, épouse de Lembert-Remi-Joseph Forgeur.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a perdu le 9 de ce mois, à 9 heures du matin, depuis le pont des Arches jusqu'à l'université, une montre en or, à laquelle était attaché un ruban noir. Bonne récompense à la personne qui la remettra au n. 274, rue de la Magdelaine.

Le sieur PHILLIPS, à l'établissement de bains, quai de la Sauvinière, rappelle au public qu'il envoie des bains à domicile.

Une très jolie chienne de chasse, demi épagneule, poil brun, collier blanc, tigrée sur le ventre et les pattes, répondant au nom de Mosquette, 4 fl. 50 cents de récompense à celui qui l'amènera à l'hôtel du Canal de Louvain, à Liège.

Un jeune homme ayant une bonne écriture peut se présenter au bureau de cette feuille.

() La vente des immeubles des enfans Borsu, de Ste-Marguerite, est remise, à cause de l'indisposition de l'un des intéressés, au lundi 23 de ce mois, à deux heures de relevée, au bureau de M. le juge-de-peace, rue Plattes-Pierres, à Liège.

(751) Vente d'une partie d'un beau mobilier pour cause de changement de domicile,

Qui aura lieu sous la direction de P.-H.-J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, samedi 14 janvier 1826, aux deux heures de relevée, rue Hors-Château, n. 222, consistant en un superbe poêle à colonne de 3 aunes de hauteur et autres poêles ordinaires, une pendule à jeu d'orgue (ouvrages très-rares), un régulateur avec caisse en acajou, plusieurs secrétaires à tambour et autres, buffet, tapis de pied, plusieurs bons tableaux et gravures, un cabriolet neuf, un cheval de 5 ans, une belle cuisinière en tôle. Environ 2 à 300 bouteilles vin vieux St. Peray; 100 bouteilles de Madère sec; une pièce vin muscat et une quantité d'autres objets trop long à détailler.

Tous ces objets pourront être vus dans la matinée du jour de la vente.

Lundi, mardi et mercredi, 20, 21 et 22 février 1826, les enfans Paillet quittant la ferme de Freloux, district de Waremme, province de Liège, feront vendre publiquement à crédit par le notaire BERNARD, leur beau mobilier, composé de 30 chevaux de la plus belle et meilleure race, 30 bêtes à cornes, un beau troupeau de moutons, cochons, meubles meublans, attirail de labour, et généralement tout ce qui sert à l'exploitation de ladite ferme.

Lundi, mardi et mercredi, 6, 7 et 8 mars 1826, les mêmes enfans Paillet, cessant l'exploitation de la ferme qu'ils occupent à Hosdent, canton d'Avennes, arrondissement de Huy, feront aussi vendre publiquement à crédit tout le mobilier garnissant et servant à l'exploitation de cette ferme, consistant en 18 chevaux même race que ceux de Freloux, 25 bêtes à cornes, une grande quantité de cochons, instrumens aratoires, attirail de labour, etc.

A vendre une bonne maison, sise au commencement de la rue Hors-Château, à Liège, en face du chœur de l'église St-Antoine, et portant le n. 479. On accordera à l'acquéreur toute la facilité désirable pour le paiement.

S'adresser au notaire BERNARD.

L'on cherche une demoiselle qui voudrait payer sa table dans une boutique d'épicerie bien achalandée. S'adresser au n. 378, rue Hors-Château : l'on dira pour qu'est.

() La maison sise à Liège, rue St-Hubert ou au commencement de celle Mont-St-Martin, n. 604, sera définitivement vendue aux enchères par le ministère et en l'étude du notaire PAQUE, le mercredi 25 de ce mois, à trois heures de relevée. On peut voir les conditions chez M. Wiliquet, avocat, rue mont St-Martin.

Avec permission de MM. les bourgmestres et échevins.

GRAND COSMORAMA.

Ce cosmorama, appartenant au sieur Van Hossenbergh, est le même qui a été exposé au Palais-Royal à Paris. Ce spectacle offre les vues vivantes de plusieurs capitales et autres grandes villes. L'illusion est si complète, qu'on se croit transporté sur les lieux mêmes.

Ce cosmorama est éclairé par le gaz, et les vues sont changées tous les cinq jours. Il ne restera que peu de temps en ville.

Le prix d'entrée est de 25 cents par personne; les enfans ne paieront que 15 cents.

Le salon, qui sera bien chauffé, est ouvert aujourd'hui dimanche et jours suivans, à la Halle des Drapiers, depuis 3 jusqu'à 9 heures du soir.

L'ÉCHO, journal de chant. (3^e Année.)

La première livraison paraîtra incessamment. Chaque livraison se compose de deux romances à une ou plusieurs voix, ou de morceaux choisis dans les opéras nouveaux.

Conditions de la souscription.

Avec accompagnement de piano, 8 flor. 50 cents pour Liège, 9 fl. pour tout le royaume. Avec accompagnement de guitare, 4 fl. 25 cents pour Liège; 4 fl. 70 cents pour tout le royaume.

On est libre de ne prendre qu'un demi-abonnement.

On souscrit à Liège, chez DD. DUGUET, éditeur, rue Soula-Tour, n. 302; et chez les principaux marchands de musique du royaume.

Les lettres et l'argent doivent être adressés francs de port.

AVIS.

Le public est prévenu que c'est faussement et à tort que des soupçons s'étaient élevés contre le sieur JEAN-JOSEPH MORGANTÉ, marchand, domicilié à Liège, et séjournant momentanément à Verviers, à l'occasion du vol d'une pipe commis chez le sieur Alexandre PAULIS, cabaretier, à Verviers, dans la journée du 17 octobre dernier; que l'injustice de ces soupçons a été généralement reconnue, et qu'on a regret à ce qu'un homme d'honneur ait été légèrement exposé à des perquisitions pour une action dont il est incapable, ainsi que cela est prouvé par le fait même de la découverte postérieure du véritable auteur du vol.

Verviers, le 22 décembre 1825.

VENTE VOLONTAIRE

D'un corps de ferme avec 14 bonniers de terre, situé sur la nouvelle route de Chaufontaine.

S'adresser au notaire PARMENTIER, place de la Comédie.

Quartier à louer, rue Féronstrée, n. 742.

Appartement garni à louer, composé de quatre chambres au premier étage, une salle en bas si, on désire; Marché-Neuf, n. 728.

A louer pour mars prochain, une ferme, près de Liège, commune de Herstal, réunissant, terres, prairies et jardin légumier. S'adresser rue Hors-Château, n. 221.

LUSTINGER, fabricant de bonneterie, à Troyes (en France), a l'honneur de vous prévenir qu'il vient d'arriver en cette ville avec un assortiment de trois mille douzaines de bas, bonnets et chaussettes en écreu blanc et de couleurs, tels que bas de femme, depuis 35 cents jusqu'à 2 fl. 85 cents la paire, idem à jour, depuis 60 cents jusqu'à 7 fl. 10 cents; bas d'hommes à côtes et unies, depuis 70 cents jusqu'à 2 fl. 86 cents, ainsi que bonnets, chaussettes et bas d'enfans de toutes qualités et grandeurs, tissés en 4 et 5 fils, au juste prix de fabrique, place St. Lambert, n. 9, maison M. Gysselinck, ci-devant hôtel du Lion belge.

() En vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal de première instance séant à Liège, le neuf décembre 1825, y enregistré le 14 dito, il sera procédé par le ministère de M^{re}. KEPPENE, notaire, devant Mr. Boverie, juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est réunis de la ville de Liège, en son bureau sit rue Neuve, n. 939, le mercredi dix-huit janvier présente année, à deux heures de relevée, à la vente à l'enchère d'une maison, avec une foulerie garnie de ses ustensils nécessaires, et environ un bonnier trente-quatre perches sept cent quatre-vingt-deux palmes de jardin, terre et pré y annexés, situés dans la commune de Jupille, quartier de l'Est susdit, le tout occupé par Jean Gabriel, cultivateur, et Agnès Crabay, son épouse.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et des conditions de la vente, au bureau de M. le juge de paix sus-énoncé, en l'étude dudit notaire KEPPENE, sise rue St. Hubert, à Liège, et chez M^{re}. FABRY, avoué, rue des Célestines, n. 675, 2e. bis, au prédit Liège.